



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rave-party dans le Cher

Question au Gouvernement n° 1500

Texte de la question

RAVE-PARTY DANS LE CHER

Mme la présidente . La parole est à M. Loïc Kervran.

M. Loïc Kervran . Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, Laurent Nuñez.

Ce territoire du Cher que nous aimons tant tous les deux a vu débarquer 20 000 personnes qui, au mépris de toutes les lois, ont occupé un site militaire dangereux pour eux et stratégique pour la France. La ruralité n'est pas un terrain vague que l'on envahit pour son bon plaisir. On y vit, on y travaille, on y produit pour la France !

Un député du groupe LFI-NFP . En Île-de-France non plus, vous ne voulez pas qu'on en organise !

M. Loïc Kervran . Ce qui s'est passé est insupportable et les Français ne le supporteront plus très longtemps : des riverains ont vu leur domicile profané et des agriculteurs, leurs champs piétinés et leurs prés souillés ; des enfants ne peuvent toujours pas aller à l'école ; nos infrastructures de défense ont été vandalisées.

Ces *free parties* n'ont de « free » que le nom. Elles ne sont pas gratuites pour les Français. Pour que quelques-uns dansent, on prélèvera sur des millions de Français l'argent de leur travail afin de payer les secours, d'indemniser les dégâts et de réparer les dégradations.

M. Pierre Cordier . Il a raison !

M. Loïc Kervran . Ce ne sont pas seulement les champs qui ont été piétinés, monsieur le ministre, mais aussi l'autorité de l'État, la promesse que la République protège les Français où qu'ils vivent, à la campagne comme en ville, et le principe même de la justice et de l'égalité d'application de la loi à tous les citoyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs du groupe DR.)*

Le groupe Horizons a proposé un texte pour mettre fin à tout cela, celui de Laetitia Saint-Paul, qui tend à durcir drastiquement les sanctions.

M. Louis Boyard . C'est même à cause de ce texte que l'hémicycle a connu le bordel !

M. Loïc Kervran . Il est prêt : après son adoption dans le cadre de notre niche parlementaire, il a fait la moitié du chemin législatif.

Êtes-vous prêt à inscrire au plus vite ce texte, enrichi des mesures du projet de loi Ripost, à l'ordre du jour du Sénat ? Nous pourrions ainsi renforcer notre arsenal avant l'été et faire cesser rapidement ces rassemblements. Pour que tous ceux qui ont tenu bon ces derniers jours dans le Cher, les gendarmes, les pompiers et les élus, ne l'aient pas fait en vain ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs des groupes)*

EPR, DR et Dem.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Je vous remercie de m'avoir accompagné dimanche sur le terrain, monsieur Kervran. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme Christine Arrighi . Il est allé danser !

M. Laurent Nuñez, ministre . En cet instant, j'ai évidemment une pensée pour les agriculteurs que nous avons rencontrés et qui ont subi des nuisances, vous avez raison de le rappeler. Des personnes ont traversé des champs destinés au fourrage, voire aux récoltes. Elles sont passées aussi au milieu des animaux. Tout cela a évidemment causé des dégâts, que nous allons évaluer.

J'ai une pensée aussi pour les gendarmes, qui, conformément aux instructions que j'ai données, ont procédé à des contrôles systématiques à la sortie et verbalisé de nombreuses personnes pour pénétration sur un terrain militaire et participation à un rassemblement interdit. Je pense aussi à la section de recherche de Bourges, qui a été saisie et qui va mener des investigations pour confondre et poursuivre les organisateurs. Enfin, je pense aux gendarmes engagés pour saisir les matériels. À cet égard, je veux compléter les informations données tout à l'heure au député Thibault Monnier : nous avons déjà saisi 700 mètres cubes de matériel et les saisies se poursuivent.

J'en viens aux textes en préparation. Je salue la députée Laetitia Saint-Paul *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes DR et HOR)*, dont le texte, adopté par l'Assemblée, prévoit de délictualiser l'organisation de rave-parties. Des gardes à vue pourront désormais avoir lieu et les sanctions atteindre deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. Vous l'avez dit, le projet de loi Ripost a repris ces mesures en les poussant encore plus loin puisqu'il instaure un délit pour la participation à ces manifestations illégales. Notre objectif est que ces deux textes soient adoptés avant l'été ou tout du moins, le plus rapidement possible. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Il n'y a que la dissuasion que ces personnes comprennent ! Il est très difficile de s'opposer à l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers d'individus dans un lieu de rassemblement illégal. Dans l'histoire de notre pays, cela n'est jamais arrivé, rappelons-le. Sur ce sujet, j'appelle donc à la modestie sur tous les bancs !

Données clés

Auteur : [M. Loïc Kervran](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1500

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2026